

(Non)-Choix fiscaux

ou comment lutter contre le tabagisme en ne faisant rien

Christian BEN LAKHDAR

Université de Lille

LEM -UMR 9221 CNRS

13 congrès de la Société Francophone de Tabacologie
Ajaccio, 21-22 novembre 2019

Déroulé

- Les taxes sur les produits du tabac
- Evolution et impact
 - Théoriquement
 - Concrètement
 - Contournement
 - Cheminement
- Les taxes sur la nicotine
 - Contenue dans le tabac
 - Dans les substituts
 - Dans les e-liquides
- La nicotine en tant que bien de consommation courante
 - Efficacité
 - Limites
- Conclusion

Les ta

Accises globales minimales (droit spécifique et droit *ad valorem* hors TVA) applicables aux tabacs manufacturés aux termes de la directive 2011/64/UE

	Jusqu'au 31 décembre 2013	A compter du 1 ^{er} janvier 2014	A compter du 1 ^{er} janvier 2020
Accise globale minimale applicable aux cigarettes	57 % du prix moyen pondéré de vente au détail	60 % du prix moyen pondéré de vente au détail	
Taux de l'accise spécifique	Entre 5 % et 76,5 % du total des taxes perçues sur le prix moyen pondéré	Entre 7,5 % et 76,5 % du total des taxes perçues sur le prix moyen pondéré	
Accise globale minimale pour 1 000 cigarettes*	64 €	90 €	
Taux minimums pour les tabacs à fumer fine coupe destinés à rouler les cigarettes	40 % du prix moyen pondéré de vente au détail ou à 40 € par kilogramme	43 % du prix moyen pondéré de vente au détail ou à 47 € par kilogramme	50 % du prix moyen pondéré de vente au détail ou à 60 € par kilogramme
Taux minimums pour les cigares ou cigarillos	5 % du prix de vente au détail toutes taxes comprises ou à 12 € par 1000 unités ou par kilogramme		
Taux minimums pour les autres tabacs à fumer	20 % du prix de vente au détail, toutes taxes comprises, ou 22 € par kilogramme.		

* indépendamment du prix moyen pondéré de vente au détail

Source : Directive 2011/64/UE

Les taxes sur les produits du tabac

Fiscalité des produits du tabac en France continentale au 1^{er} janvier 2014

Groupe de produits	Droit de consommation en % du prix TTC	TVA en % du prix TTC	Total en % du prix TTC	Remise débitant	Charge fiscale totale en % du prix TTC
Cigarettes	64,7 %	16,67 %	81,37 %	8,74 %	90,11 %
Tabac à rouler	62 %		78,67 %	8,74 %	87,41 %
Autres tabacs à fumer	55 %		71,67 %	8,74 %	80,41 %
Tabacs à priser	50 %		66,67 %	8,74 %	75,41 %
Tabacs à mâcher	35 %		51,67 %	8,74 %	60,41 %
Cigares et cigarillos	28 %		44,67 %	9 %	56,92 %

Source : projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2014

Les taxes sur les produits du tabac

- Système très compliqué. Le mode de calcul est plutôt opaque.
- Système hétérogène en fonction des produits du tabac.
- Ce n'est pas la nicotine qui est taxée, ce sont les produits du tabac.

- Confère : taxe soda qui taxe le sucre en fonction des quantités ajoutées (au kilo).
- Confère : taxe sur les unités d'alcool (au gramme d'éthanol) contenu dans les boissons alcoolisées (Canada, Ecosse,...).

Evolution et impact

- Théoriquement
- Concrètement
- Contournement
- Cheminement

Evolution et impact

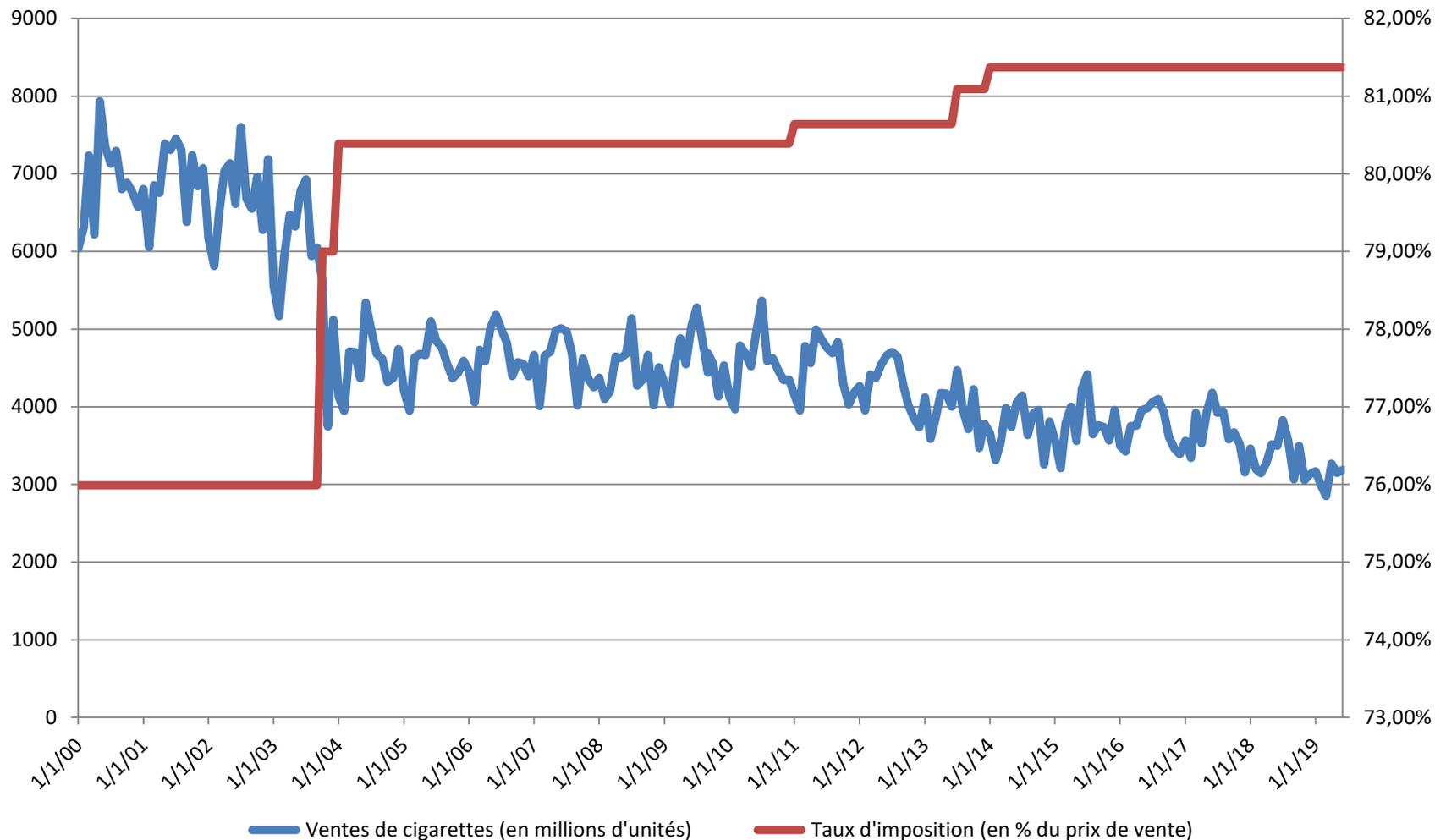
- Théoriquement
- Concrètement
- Contournement
- Cheminement

- Élasticité-prix de la demande de tabac.
 - Élasticité de participation : commencer ou pas
 - Élasticité de demande conditionnelle : augmenter ou diminuer sa consommation
- Différences de sensibilité :
 - Jeunes / moins jeunes
 - Niveau d'éducation, socio-professionnel
 - ...
- L'augmentation des taxes sur les produits du tabac est l'une des plus efficaces politiques de lutte contre le tabagisme (voire la plus coût-efficace).

Evolution et impact

- Théoriquement
- **Concrètement**
- Contournement
- Cheminement

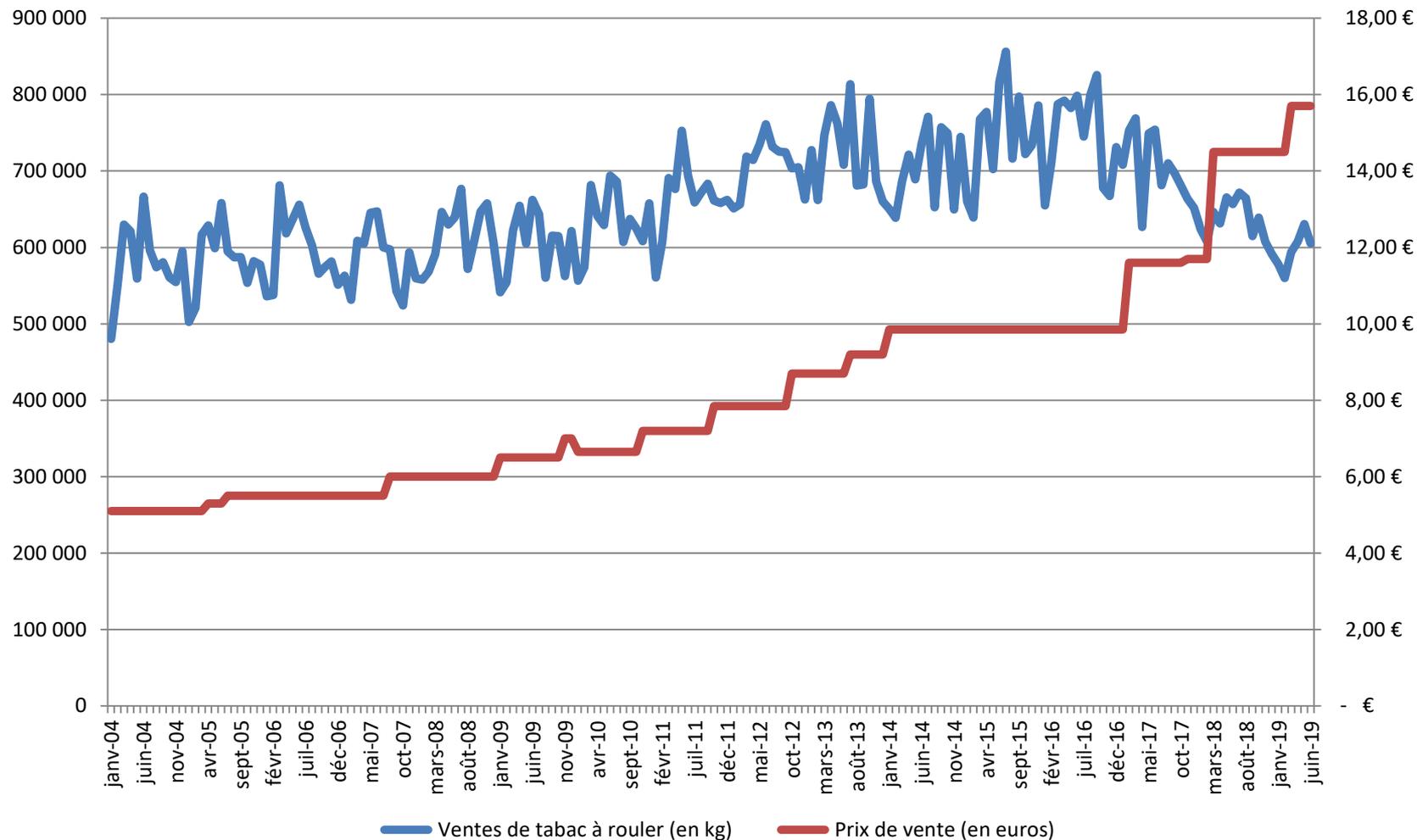
Vente de cigarettes et taux d'imposition fiscale, France, 2000-2019



Evolution et impact

- Théoriquement
- Concrètement
- **Contournement**
- Cheminement

Vente de tabac à rouler et prix du paquet le plus vendu, France, 2004-2019



Evolution et impact

- Théoriquement
- Concrètement
- **Contournement**
- Cheminement

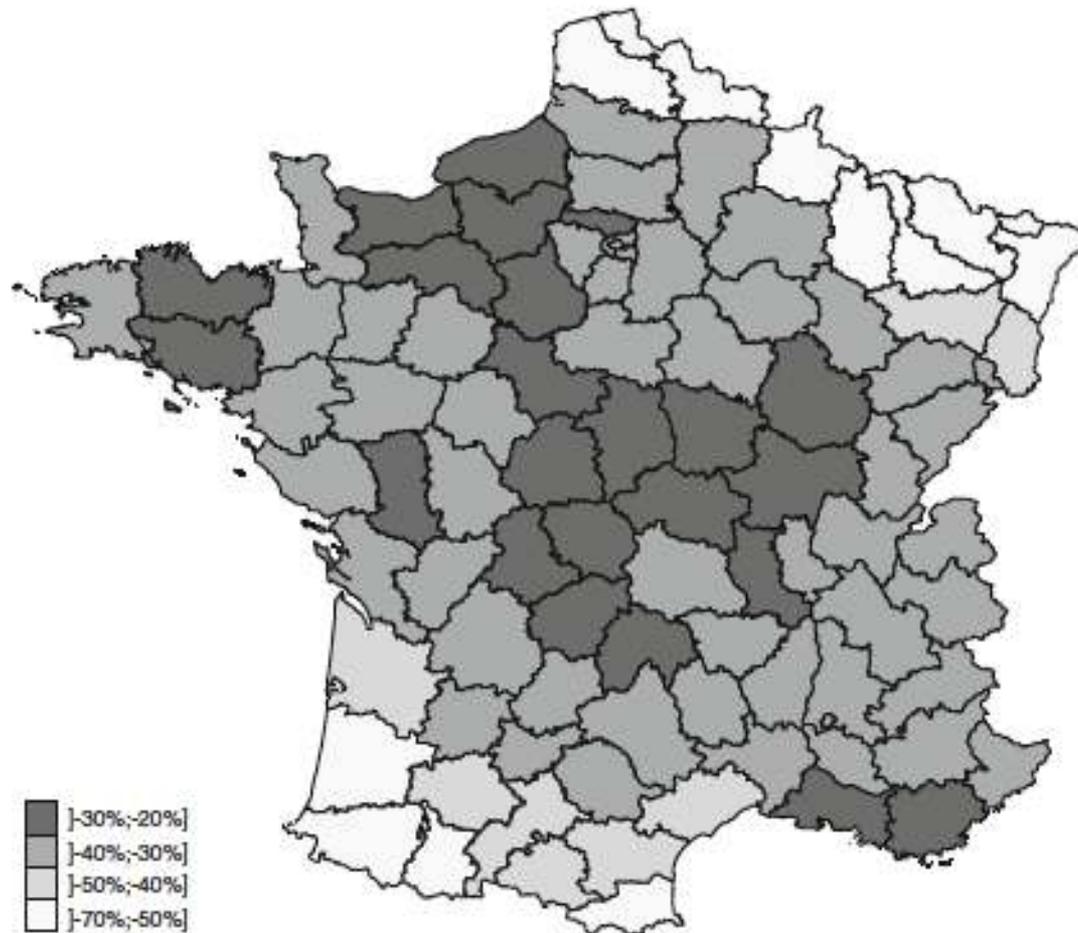


Fig. 4 Change in cigarette sales by department 2005–2007 versus 1999–2001. Source: authors' calculations, data from Altadis

Evolution et impact

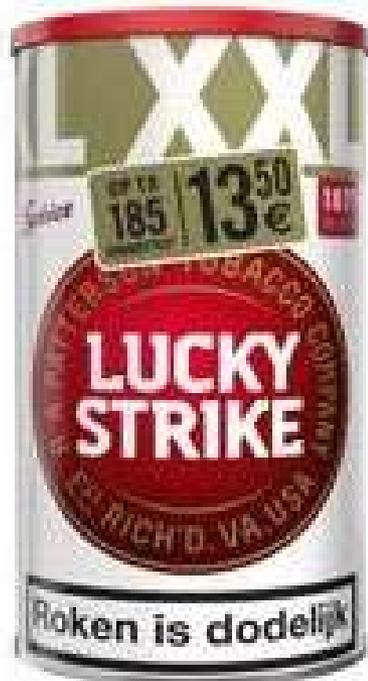
- Théoriquement
- Concrètement
- **Contournement**
- Cheminement



Evolution et impact

- Théoriquement
- Concrètement
- **Contournement**
- Cheminement

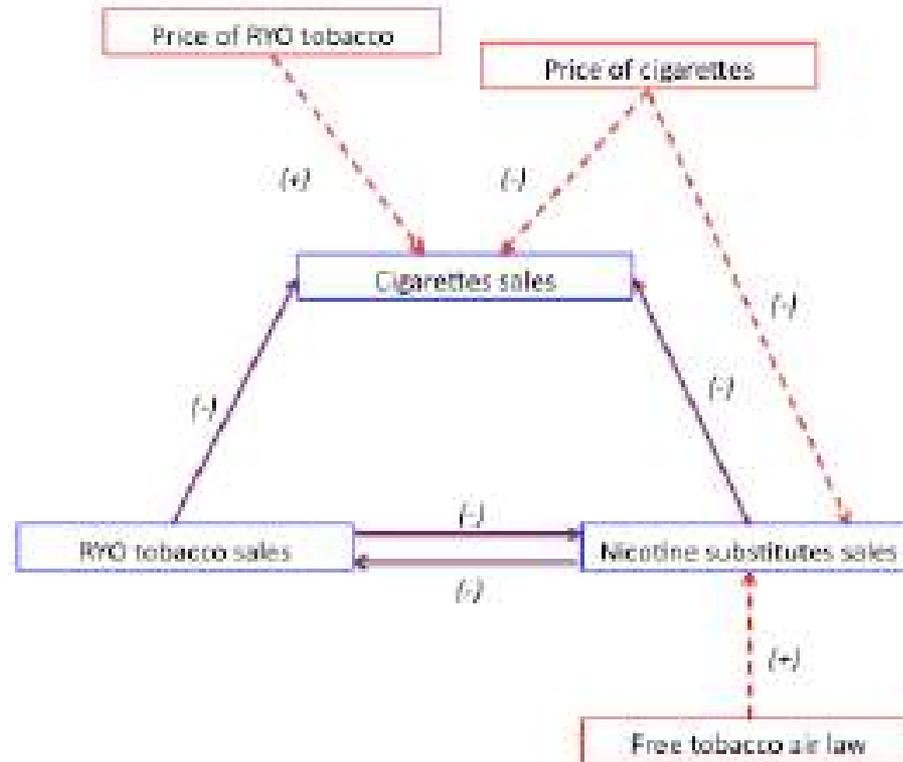
- L'offreur ne répercute pas entièrement l'augmentation de la taxe,
- Ou crée des marques meilleur marché ou des packaging d'évitement de la taxe.



Evolution et impact

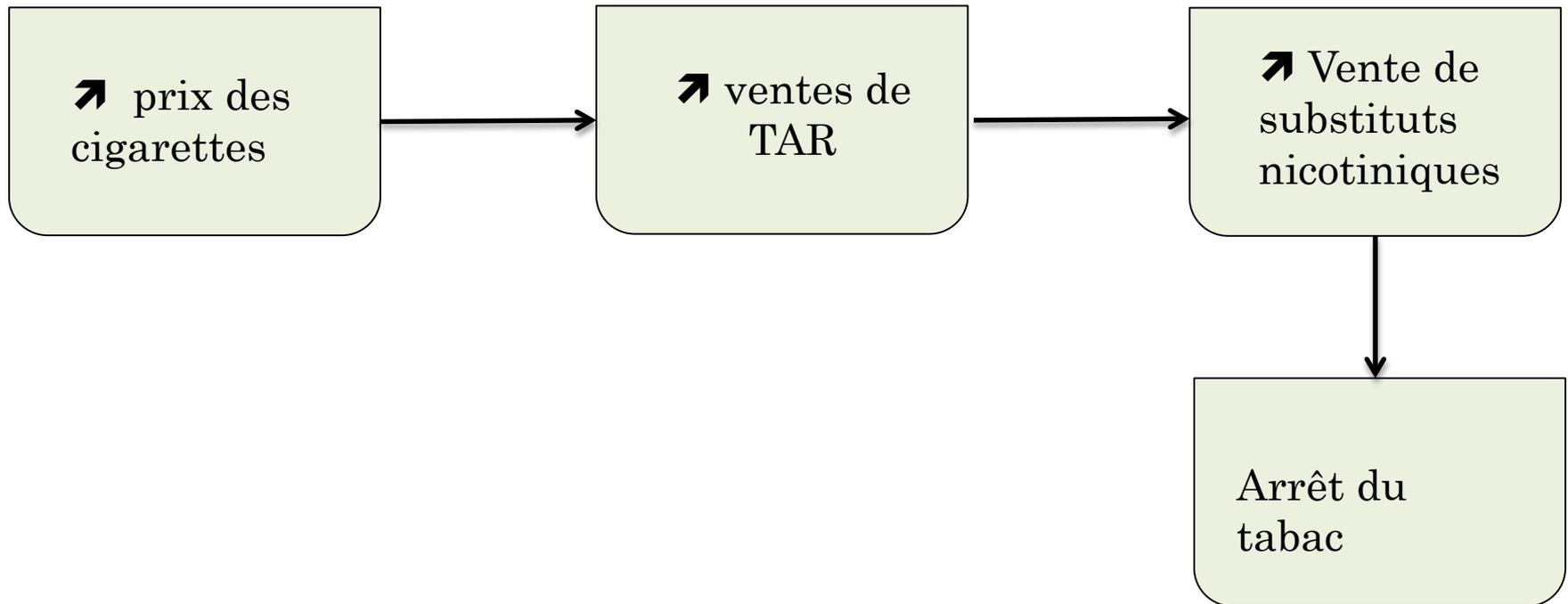
- Théoriquement
- Concrètement
- Contournement
- Cheminement

Figure 2. Tobacco quitting process.



Evolution et impact

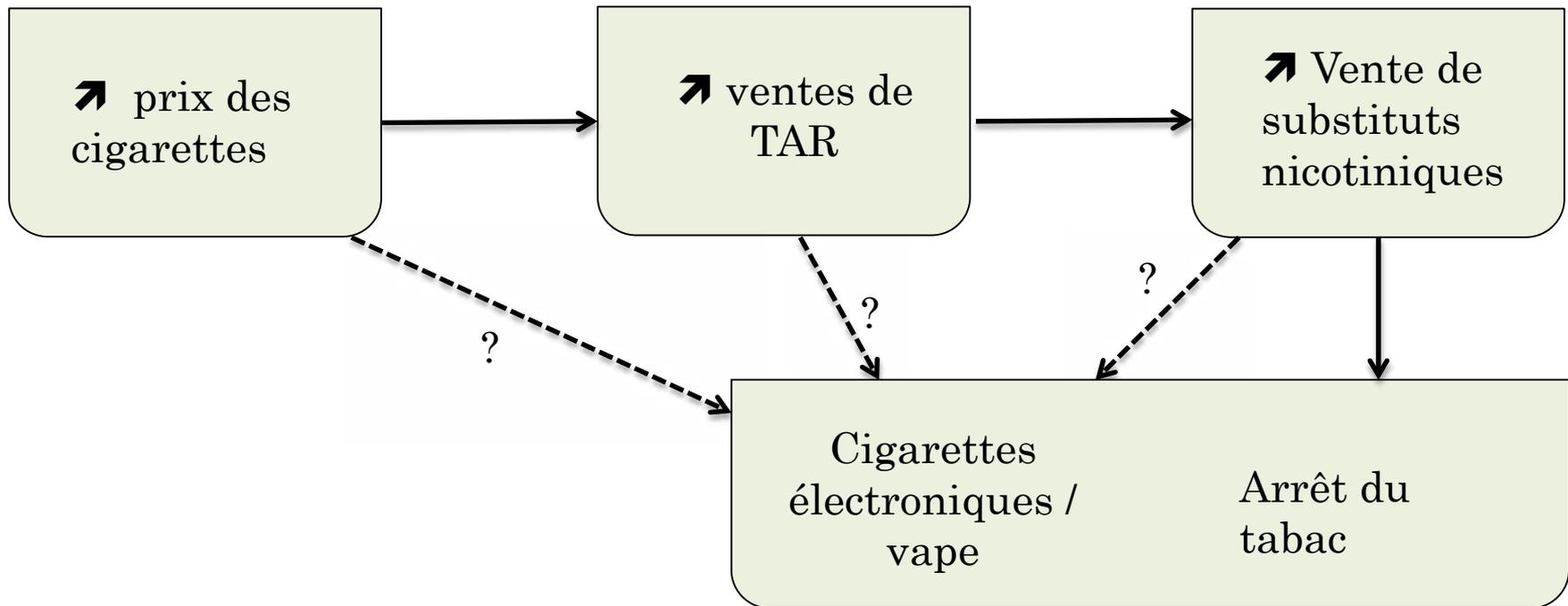
- Théoriquement
- Concrètement
- Contournement
- **Cheminement**



Evolution et impact

- Théoriquement
- Concrètement
- Contournement
- **Cheminement**

- Cheminement vers l'arrêt qui s'est modifié, récemment...



Les taxes sur la nicotine

- Contenue dans le tabac
- Dans les substituts
- Dans les e-liquides

Les taxes sur la nicotine

- Contenue dans le tabac
- Dans les substituts
- Dans les e-liquides

- On l'a déjà vu : importantes et en progression mais pas homogènes.
- Ce n'est pas la nicotine qui est taxée, ce sont les produits du tabac

Les taxes sur la nicotine

- Contenue dans le tabac
- Dans les substituts
- Dans les e-liquides

- Au 1^{er} janvier 2019, ces traitements sont remboursés sur prescription à 65 % par l'Assurance Maladie obligatoire.

LISTE DES SUBSTITUTS NICOTINIQUES PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE AU 22/09/2019

Médicaments remboursables à 65%, sur prescription 

(cette liste est amenée à évoluer)



je minimal
supérieur ou
gal

DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (PATCHS NICOTINIQUES)				
3400930024263	NICOPATCHLIB 14 MG/24 h (nicotine) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400930024249	NICOPATCHLIB 14 MG/24 h (nicotine) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400930024300	NICOPATCHLIB 21 MG/24 h (nicotine) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400930024270	NICOPATCHLIB 21 MG/24 h (nicotine) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400930024218	NICOPATCHLIB 7 MG/24 h (nicotine) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400930024184	NICOPATCHLIB 7 MG/24 h (nicotine) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400938380576	NICOPATCH 14 MG/24 H (35 MG/20 CM2) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400938380286	NICOPATCH 14 MG/24 H (35 MG/20 CM2) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400938381009	NICOPATCH 21 MG/24 H (52,5 MG/30 CM2) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400938380637	NICOPATCH 21 MG/24 H (52,5 MG/30 CM2) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400938380118	NICOPATCH 7 MG/24 H (17,5 MG/10 CM2) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400938379808	NICOPATCH 7 MG/24 H (17,5 MG/10 CM2) DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	PIERRE FABRE MEDICAMENT	15
3400939650579	NICORETTESKIN 10 MG/16 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE	15
3400939650920	NICORETTESKIN 15 MG/16 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE	15
3400939651231	NICORETTESKIN 25 MG/16 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE	15
3400939650340	NICORETTESKIN 10 MG/16 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE	15
3400939650630	NICORETTESKIN 15 MG/16 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE	15
3400939651002	NICORETTESKIN 25 MG/16 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	JOHNSON & JOHNSON SANTE BEAUTE	15
3400937956321	NIQUITIN 14 MG/24 HEURES DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	OMEGA PHARMA FRANCE	15
3400937956031	NIQUITIN 14 MG/24 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/7)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	OMEGA PHARMA FRANCE	15
3400937955959	NIQUITIN 21 MG/24 HEURES, DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES (B/28)	DISPOSITIFS TRANSDERMIQUES	OMEGA PHARMA FRANCE	15

Les taxes sur la nicotine

- Contenue dans le tabac
- **Dans les substituts**
- Dans les e-liquides

- Au 1^{er} janvier 2019, ces traitements sont remboursés sur prescription à 65 % par l'Assurance Maladie obligatoire.
- Taux de TVA : 2,1%

Les taxes sur la nicotine

- Contenue dans le tabac
- Dans les substituts
- Dans les e-liquides

- Le dispositif électronique de la CE répond à la définition de dispositif médical (marquage CE)
- Le liquide nicotiné :
 - est un médicament si :
 - Quantité de nicotine \geq à 10mg
 - Concentration \geq à 20mg/ml
 - TVA à 2,1% si remboursé à 65% ; 10% si non remboursé.
 - n'est pas un produit du tabac.
 - Pas d'accises spécifiques
- Circulaire du 23 avril 2015 relative à la fiscalité applicable aux tabacs manufacturés.

Par ailleurs, l'article 564 *decies* du CGI assimile aux tabacs manufacturés :

- les produits destinés à être fumés, prisés ou mâchés même s'ils ne sont que partiellement constitués de tabacs ;
- les cigarettes et produits à fumer, même s'ils ne contiennent pas de tabac, à la seule exclusion des produits qui sont destinés à un usage médicamenteux.

Par exemple, la mélasse sans tabac destinée à être fumée dans des pipes à eau est considérée comme du tabac à narguilé relevant de la catégorie fiscale des autres tabacs à fumer.

Les taxes sur la nicotine

- Contenue dans le tabac
- Dans les substituts
- Dans les e-liquides

- Le dispositif électronique de la CE répond à la définition de dispositif médical (marquage CE)
- Le liquide :
 - est un médicament si :
 - Quantité de nicotine \geq à 10mg
 - Concentration \geq à 20mg/ml
 - TVA à 2,1% si remboursé à 65% ; 10% si non remboursé.
 - n'est pas un produit du tabac.
 - Pas d'accises spécifiques
 - est un produit de consommation courante « particulier » :
 - disposant d'une réglementation « ad hoc » (interdiction de vente aux mineurs, publicité, lieux de consommation)
 - sauf si c'est un médicament
 - et même si c'est un produit « connexe » des produits du tabac.
 - TVA : 20%

La nicotine en tant que bien de consommation courante

- Efficacité
- Limites

La nicotine en tant que bien de consommation courante

- Efficacité
- Limites

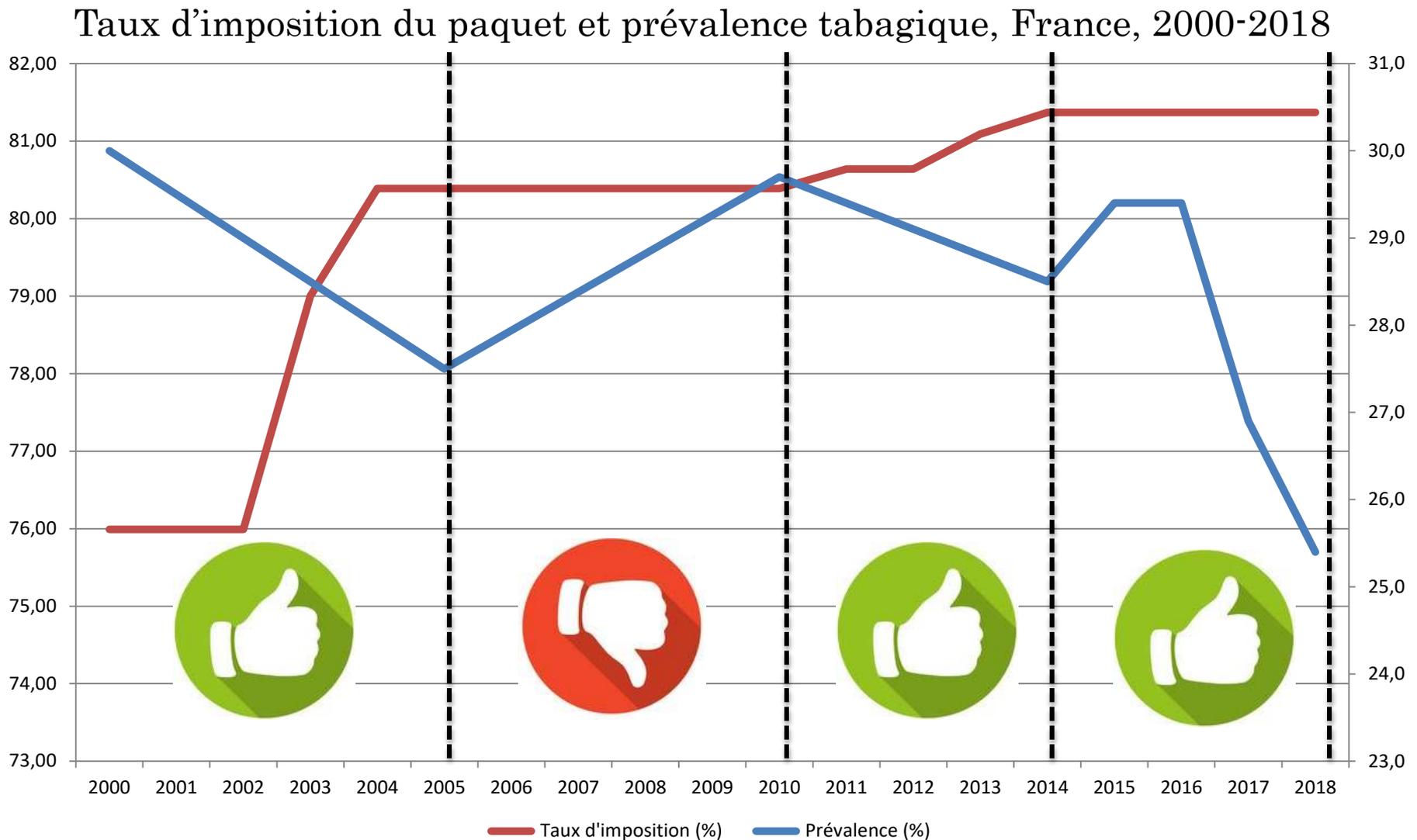


TABLEAU I | Estimation du nombre d'ex-fumeurs qui déclarent que l'e-cigarette les a aidés à arrêter de fumer, seule ou combinée à d'autres aides, parmi les 18-75 ans en 2017

	Ex-fumeurs vapoteurs		Ex-fumeurs ex-vapoteurs	
	% ou nombre de personnes	IC	% ou nombre de personnes	IC
Part dans la population de 18-75 ans (%)	1,4	[1,3 ; 1,6]	1,2	[1,0 ; 1,4]
Part qui déclare que l'e-cigarette les a aidés (%)	95,2	[92,2 ; 97,1]	53,2	[45,6 ; 60,6]
<i>comme aide seule (%)</i>	86,3	[81,3 ; 90,1]	45,1	[37,8 ; 52,6]
<i>combinée à d'autres aides (%)</i>	8,9	[5,8 ; 13,5]	8,1	[4,4 ; 14,5]
Estimation de la part déclarant que l'e-cigarette les a aidés à arrêter de fumer (%)	1,3	[1,2 ; 1,5]	0,6	[0,5 ; 0,7]
Estimation du nombre déclarant que l'e-cigarette les a aidés à arrêter de fumer	600 000	[520 000 ; 680 000]	270 000	[220 000 ; 330 000]
	Ex-fumeurs vapoteurs et ex-vapoteurs			
	% ou nombre de personnes		IC	
Estimation de la part d'ex-fumeurs déclarant que l'e-cigarette les a aidés à arrêter de fumer	1,9		[1,7 ; 2,2]	
Estimation du nombre d'ex-fumeurs déclarant que l'e-cigarette les a aidés à arrêter de fumer	870 000		[780 000 ; 970 000]	
Estimation de la part d'ex-fumeurs quotidiens depuis plus de six mois déclarant que l'e-cigarette les a aidés à arrêter de fumer	1,5		[1,4 ; 1,7]	
Estimation du nombre d'ex-fumeurs quotidiens depuis plus de six mois déclarant que l'e-cigarette les a aidés à arrêter de fumer	700 000		[610 000 ; 790 000]	

Sources : Baromètre de Santé publique France 2017, données du bilan démographique 2016 de l'Insee (population au 1^{er} janvier 2017)

La nicot
consom

Efficacité
Limites



Classic Kiss
PREMIUM VAPING



La nicotine en tant que bien de consommation courante

- Efficacité
- Limites

- Entrée dans l'
 - Pour le meilleur :
 - Pour le pire :
 - La nicotine
 - Peut mener à
 - ...



La nicotine en tant que bien de consommation courante

- Efficacité
- Limites

- Entrée dans la consommation de nicotine.
 - Pour le meilleur : non consommation de tabac
 - Pour le pire :
 - La nicc
 - Peut m
 - ...
- Confusion



Conclusion

- Les pouvoirs publics doivent aujourd'hui s'accommoder des intérêts privés et du marché dans la mise en œuvre des politiques de contrôle du tabagisme.
- En augmentant les taxes sur le tabac, le décideur public renvoie le fumeur vers des produits moins taxés :
 - Le médicament certes,
 - Mais aussi la cigarette électronique avec toutes les limites soulevées,
 - Mais avec une certaine efficacité conjointe : $700\ 000 + 900\ 000 = 1,6$ million de fumeurs en moins en deux ans.
- Le non-choix fiscal de taxer la nicotine en en faisant un bien de consommation courante semble avoir été judicieux.
- L'OMS n'apparaît pas aujourd'hui d'accord avec ce choix. Elle renvoie au débat entre abstinence et réduction des risques et des dommages de l'usage de nicotine.
- Ce débat me semble, pour ma part, déjà tranché !

(Non)-Choix fiscaux

ou comment lutter contre le tabagisme en ne faisant rien

Christian BEN LAKHDAR

Université de Lille

LEM -UMR 9221 CNRS

13 congrès de la Société Francophone de Tabacologie
Ajaccio, 21-22 novembre 2019